

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 17 janvier 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-1-10-3**

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et stratégie

**Service consulté**

### **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020**

Résumé : Pour le Département, l'emploi des demandeurs d'emploi haut-rhinois, plus particulièrement bénéficiaires du revenu de Solidarité active (BrSa), est une priorité absolue. Aussi, actionne-t-il de multiples leviers de mobilisation du public cible et de relation avec les entreprises (parrainage, mise en relations et conseils, aides à la mobilité, aides à l'employeur...).

2019 a été riche en événements dans ce sens, à noter le récent « Christmas Job » dans l'Agora Simone Veil, l'opération « vendanges et rSa », permis par l'implication forte du Département avec ses partenaires économiques, institutionnels et associatifs. Les collaborations avec les secteurs en tension (hôtellerie-restauration, bâtiment, agriculture...) dans une démarche « circuits courts » portent également leurs fruits.

Afin de favoriser cette dynamique et sans rupture en début d'année, il est ainsi proposé d'autoriser le financement, prévu au Budget Primitif adopté le 13 décembre 2019 de 5 initiatives pour un montant de 1 028 106 €.

L'ensemble de ces actions s'inscrit également dans les objectifs de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre l'Etat et le Département.

Le présent rapport porte sur les cinq axes de mise en œuvre de la politique départementale d'insertion (le développement des circuits courts avec les entreprises, l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par des référents, le dispositif rSa & bénévolat, et secondairement l'aide aux employeurs au travers des contrats aidés et la politique du juste droit).

Ainsi, il concerne différentes actions conventionnées.

## CONVENTIONS POUR DEUX POSTES DE CONSEILLERS RELAIS ENTREPRISES

Les entreprises locales rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants et sont en attente d'appui au recrutement.

Depuis mars 2019, deux conseillers relais-entreprises (CRE) Haut-Rhin Nord et Haut-Rhin Sud apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés et préparent les candidats (tests, CV...) de telle sorte à proposer des bénéficiaires du rSa, présélectionnés dans les portefeuilles des référents.

Ils exercent en lien avec le Chargé de mission entreprises du Département (DEFI/SIS) et en relais des besoins de main d'œuvre signalés aux élus, à l'ADIRA, lors des « petits déjeuners de l'emploi », etc.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, le Conseiller relais-entreprises est au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, il peut sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire davantage coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils diffusent, le cas échéant, les offres recueillies aux partenaires financés par le Département.

Enfin, ils sont aussi à même de favoriser le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivant la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au Ciarem à MULHOUSE et à Contact Plus à COLMAR, ces deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

En termes de bilan, ces deux professionnels ont contribué au placement direct de personnel sur l'ensemble des offres traitées par le Département (SIS), notamment dans le cadre de recrutements d'envergure (La Poste, Nord Reducteurs, Burda Druck, Cora Houssen, Peugeot, Ikea, Scapalsace). Ainsi, ils ont soumis des candidatures à 96 entreprises pour répondre à plus de 189 offres, en plus du travail de placement des bénéficiaires du rSa assuré par les référents.

L'action des CRE sur les secteurs en tension dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, le commerce lors du Christmas job, ou le maraichage ont permis de placer 33 personnes, en CDD et en contrats aidés (Contrat Initiative Emploi dont ils sont les prescripteurs pour le compte du Département).

Ainsi, les CRE constituent les interlocuteurs indispensables et très opérationnels pour les recrutements concernés.

Ils assurent un rôle d'animation de réseau et de relais d'informations auprès des référents, notamment pour proposer des candidats et des CV de qualité.

Les demandes de subventions d'un montant total de 80 000 € (à l'identique de 2019) sont déclinées comme suit et feront l'objet d'un conventionnement (conventions en pièces jointes), d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

Porteur de l'action N° d'opération	Subventions demandées	Co- financeurs publics	Subventions accordées en 2019	Subventions proposées à la CP
Programme H712 Imputation 65-58-6574-3047-501 (Emploi-circuit court)				
Ciarem FRM05728	40 000 €	/	40 000 €	40 000 €

Contact Plus FRM05727	40 000 €	/	40 000 €	40 000€
Total	80 000 €	/	80 000 €	80 000 €

### **CONVENTION POUR LE PARRAINAGE VERS L'EMPLOI de bénéficiaires du rSa**

Dans le cadre d'une démarche d'ouverture et de responsabilité sociale, des cadres des secteurs privé et public ainsi que des élus s'engagent à accompagner vers l'emploi, des publics en difficulté, forts de leur réseau et de leur expérience.

Depuis un an, le Département a établi une collaboration fructueuse avec le Crépi Alsace pour des bénéficiaires du rSa. Ainsi en 2019, 45 binômes ont été formés, dont certains sont encore en cours de parrainage, notamment avec des élus et cadres du Département. En amont, une expérimentation avait été menée fin 2018 avec 10 bénéficiaires du rSa, dont 7 d'entre eux sont sortis avec des contrats de travail de longue durée et 2 ont démarré une formation qualifiante.

Le parrainage permet de fait aux bénéficiaires du rSa de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mise en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant. Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois.

Le parrainage bénéficie de l'encadrement du Crépi (formation et outils d'aide à l'accompagnement).

Un bilan intermédiaire peut être dressé :

- 45 binômes ont été constitués depuis le mois d'avril (dont 16 ayant démarré récemment en novembre et décembre 2019)
- Sur les 29 bénéficiaires du rSa (ayant démarré plus tôt dans l'année), 12 sont sortis à l'emploi à long terme, 4 ont un emploi de courte durée, 2 sont en formation.

Au vu de ces résultats, il est proposé de renouveler l'action en 2020.

Porteur de l'action N° d'opération	Coût total de l'action	Subvention demandée	Co-financeurs publics	Subvention accordée en 2019	Subvention proposée à la CP
Programme H712 Imputation 65-58-6574-3047-501 (Emploi-circuit court)					
Crépi Alsace FRM05726	43 770 €	27 820 €	/	27 820 €	27 820 €

### **CONVENTION POUR UN RESEAU DE PROFESSIONNELS SENSIBILISES A LA MOBILITE pour l'emploi des bénéficiaires du rSa**

70% des bénéficiaires du rSa rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi pour des raisons directement liées à la mobilité. Le Département a décidé d'agir de manière volontariste en la matière en mettant en place en 2019 d'une part, l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité et d'autre part, en sensibilisant les professionnels à cette question.

Les référents qui accompagnent les bénéficiaires du rSa doivent disposer de véritables outils dans ce domaine et évoluer au sein d'un réseau de professionnels en capacité d'établir des diagnostics individuels pertinents et géolocalisés (bases de données...). Ils se doivent de connaître les problématiques et réponses en matière de mobilité qui existent.

L'approche « mobilité » doit tenir compte des enjeux territoriaux et des difficultés spécifiques des zones urbaines, rurales ou péri-urbaines, tout en s'appuyant sur les ressources propres aux territoires et aux individus.

Pour sensibiliser les professionnels et les rendre davantage efficaces en la matière, il est proposé de poursuivre le partenariat mis en place sur le second semestre 2019 avec l'association Mobilité Mod'Emploi. Cette structure est spécialisée dans le champ de la mobilité, elle est en capacité d'apporter une méthodologie et des réponses aux référents des bénéficiaires du rSa du Département et des structures engagées dans l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle de ce public.

Fin 2019, une vingtaine de référents ont pris part à cette démarche en se réunissant à MULHOUSE, COLMAR et CERNAY sous l'égide de Mobilité Mod'Emploi. Dans un premier temps, la structure a présenté les étapes d'un diagnostic mobilité approfondi qui permet de poser la situation du bénéficiaire du rSa et de déterminer les axes de travail à mener avec lui (mobiliser une aide financière, identifier d'autres freins d'accès à l'emploi). L'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM) est également présentée aux référents, favorisant les échanges qui contribueront le cas échéant à son évolution à moyen terme. Ces réunions permettent de donner un même niveau d'informations à toutes les structures référentes et de promouvoir une équité de traitement dans les demandes. Enfin, une réflexion est engagée sur la création d'un outil servant de base de données, plateforme accessible aux référents, pour répondre aux questions de mobilité posées par les bénéficiaires du rSa accompagnés.

Cette dynamique de sensibilisation est en phase d'amorçage et continuera à se déployer en 2020.

La formalisation de cette action expérimentale avec la structure fait l'objet d'une convention annexée au présent rapport.

La subvention sollicitée par l'association pour animer un réseau de référents en matière de mobilité est de 50 000 € sur l'année 2020. Cette action est conduite par un professionnel dédié à l'opération.

Porteur de l'action N° d'opération	Coût total de l'action	Subvention demandée	Co-financeurs publics	Subvention accordée en 2019	Subvention proposée à la CP
Programme H712 Imputation 65-58-6574-3047-501 (Emploi-circuit court)					
Mobilité Mod'emploi FRM05729	50 000 €	50 000 €	/	25 000 € (demi-année)	50 000 €

#### **CONVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU rSa (appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2020)**

Courant 2019, trois structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), ont présenté au Département des demandes de subventions de fonctionnement afin d'éviter toutes difficultés de trésorerie sur le premier semestre 2020, en amont de l'examen des propositions d'actions en réponse à l'appel à projets 2020.

Ainsi, en référence à la décision de l'Assemblée du 13 décembre 2019 concernant l'adoption du Budget primitif 2020, il s'agit de subventionner ces structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2020 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, dès l'ouverture du budget 2020, sur la base de 50 % du montant des subventions allouées en 2019.

Cette pratique reste exceptionnelle : les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2019, en ce qui concerne les crédits d'insertion du Département.

La sélection des structures à soutenir ainsi exceptionnellement, a été établie sur la base des critères suivants :

- La sollicitation de la structure,
- La santé financière (fragilité de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par le Service Insertion et Stratégie (SIS) et la Direction Ressources Solidarité (DRS),
- Le pourcentage des subventions du Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-), dans leur budget global,
- L'importance des actions conduites et des subventions accordées par le Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-),
- L'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- La prise en compte du contexte de la programmation FSE 2014-2020 et de son impact évident et prévisible en 2020 et 2021 sur leurs moyens financiers.

Trois associations ont sollicité cette année le Département : le Ciarem, Contact Plus et Appona 68.

Le Ciarem et Contact Plus cumulent les six critères de sélection.

Concernant Appona 68, son analyse financière montre une fragilité de trésorerie et cumule 4 critères. Cette structure est un acteur de terrain qui intervient auprès d'un public spécifique, les gens du voyage nomades ou sédentarisés pour lequel une expertise spécifique est requise et est appréciée par les services sociaux du Département.

La mise en place de cette mesure permet de maintenir la capacité d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'éviter ainsi une possible interruption de leurs missions.

2 728 bénéficiaires du rSa sont ainsi potentiellement concernés, suivis dans le cadre de treize actions distinctes sur plusieurs territoires telles que détaillées dans l'annexe, relevant de l'insertion sociale, socioprofessionnelle et de l'accès à l'emploi, en référence à l'appel à projets 2020 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, pour un montant total de 840 286 €.

## **CONVENTIONS POUR UNE MISSION D'AMBASSADEURS DU BENEVOLAT**

Le dispositif rSa & Bénévolat, développé avec succès depuis 2017, est un des axes innovants de la politique départementale en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, on compte au 31 octobre 2019 :

- 1 694 missions de bénévolat, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture, environnement, ...), proposées par 150 structures dépositaires d'offres ;
- 1 255 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa, marquant un engagement fort de leur part.

Afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique de promotion du bénévolat et sa mise en œuvre très concrètement auprès du plus grand nombre, il est proposé de poursuivre les missions de trois ambassadeurs du bénévolat initiées au dernier trimestre 2019, avec pour objectifs :

- d'aider les bénéficiaires du rSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux à leurs attentes, projets et profils ;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils à disposition : numéro vert, plateforme rSa & Bénévolat et documents afférents ;
- de contribuer à lever les freins qu'ils rencontrent, optimiser le démarrage en mission et valoriser les apports du bénévolat dans leurs parcours d'insertion ;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles ;
- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission ;
- de faire remonter au Département des éléments de suivi des bénéficiaires du rSa participant à des missions de bénévolat.

Dans l'esprit du concept de pairs aidants, les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés en contrat aidé et en poste dans trois structures accompagnant des allocataires du rSa. Dans le cadre de ce projet, elles assurent l'encadrement hiérarchique et technique, l'adaptation au poste sur le dispositif rSa et la posture de pairs aidants (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir, organisation de formations idoines).

La coordination et l'animation du réseau des ambassadeurs sont réalisées par les services du Département (Service Insertion et Stratégie et Services Territorialisés rSa).

Il est ainsi proposé de financer 3 structures qui poursuivent le portage de cette action expérimentale, Contact Plus, le Ciarem et le Cisep, et pour ce faire, d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € par association pour un total de 30 000 €, ainsi que les conventions afférentes ci-jointes.

Porteur de l'action N° d'opération	Coût total de l'action	Subventions demandées	Co-financeurs publics	Subventions accordées en 2019	Subventions proposées à la CP
Programme H712 Imputation 017-561-6574-3047-501					
Ciarem FRM05731	24 762 €	14 000 €	/	5 000 €	10 000 €
Contact Plus FRM0730	21 820 €	14 000 €	/	5 000 €	10 000 €
Cisep FRM05732	10 000 €	10 000 €	/	5 000 €	10 000 €
Total		38 000 €	/	15 000 € (demi-année)	30 000 € (année pleine)

Ces actions s'inscrivent également dans les objectifs de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable lors de la séance du 10 janvier 2020.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2020 :
  - des subventions pour deux postes de Conseillers relais-entreprises, soit 40 000 € à l'association Ciarem et 40 000 € à l'association Contact Plus, pour un montant total de 80 000 €,
  - une subvention pour le Parrainage vers l'emploi à l'association Crépi Alsace, pour un montant de 27 820 €,
  - une subvention dans le cadre de l'animation d'un réseau mobilité à l'association Mobilité Mod'emploi, pour un montant de 50 000 €,

- des subventions de fonctionnement à l'association Ciarem, à l'association Contact Plus et à l'association Appona 68, porteurs des actions telles que définies dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 840 286 €,
  - des subventions pour la mission d'ambassadeurs du bénévolat, soit 10 000 € à l'association Ciarem, 10 000 € à l'association Contact Plus et 10 000 € à l'association Cisep, pour un montant total de 30 000 €,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions afférentes à conclure avec les associations Ciarem, Contact Plus, Appona 68, Cisep, Crépi Alsace, Mobilité Mod'Emploi, jointes en annexe au présent rapport.

Le montant des subventions s'élève à 1 028 106 €, soit 785 897 € sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), 210 209 € sur les crédits d'insertion (fonctionnement), 32 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Il se répartit comme suit et sera prélevé sur les lignes du budget primitif 2020 :

- 785 897 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 32 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Politique de la Ville),
- 180 209 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Fonctionnement),
- 30 000 € programme H712 imputation 017-561-6574-3047-501 (Fonctionnement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT